

DOCUMENT À DÉPOSER CONTRE REÇU au siège de la Commission électorale – Service du greffe, bâtiment R19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be

RECOURS INTRODUIT PAR :

NOM, Prénom	
Numéro de matricule ou de carte d'étudiant	
Corps ou collège électoral	
Faculté, Entité indépendante	
CPI ULB	
Adresse courrier électronique	
Téléphone ULB ou GSM	

(à cocher)

CONTRE LA LISTE DES ELECTEURS DU CORPS OU DU COLLÈGE ÉLECTORAL¹ :

.....

CONTRE LA CANDIDATURE DE (NOM, PRÉNOM) :

.....

CONTRE LES RÉSULTATS DU SCRUTIN CONCERNANT LE CORPS OU LE COLLEGE ELECTORAL :

.....

MOTIF DU RECOURS :

.....

DATE :

SIGNATURE DU REQUERANT :

¹ Les recours relatifs aux élections générales (Assemblée plénière, Commission administrative et Commissions du personnel) sont à adresser à la Commission électorale de l'Université ou de la Commission électorale étudiante (Conseil des étudiants) dont les coordonnées identiques sont reprises ci-dessus.

Les recours concernant les élections facultaires sont à introduire auprès de la Commission électorale de la faculté ou de l'entité concernée.